



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 31 janvier 2019  
19 heures 00

-----

GF/MG

N° 002368

DAC - Demande de subvention à la DRAC pour l'activité de médiation du musée.

Affiché le :

Le jeudi 31 janvier 2019 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 24 janvier 2019, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRÉSENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Solange BECERRA (Conseillère Municipale), M. Christophe CASTANO (Conseiller Municipal)

**ONT DONNÉ PROCURATION** : Mme Isabelle VICO (2e Adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal) donne pouvoir à Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal)

**ABSENTS EXCUSÉS**: M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 28

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la Loi n° 2002-5 du 4 Janvier 2002 modifiée relative aux musées de France impose à toute collectivité propriétaire d'un « Musée de France » la création d'un service des publics ayant pour mission de concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture.

Madame le Maire souligne que cette même loi fixe pour l'ensemble des Musées de France la mission permanente de conserver, restaurer, étudier et enrichir leurs collections.

Madame le Maire rappelle que depuis 2005, grâce à l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (Ministère de la Culture) la ville d'Apt a pu mettre en place dans ses musées, un service des publics dont les activités ne cessent de se développer (ateliers pédagogiques pendant et hors temps scolaire, visites guidées, animations...). Le travail ainsi mené par l'équipe du musée a permis d'élargir le public du musée tant dans sa composition que dans son nombre.

Pour l'année 2019, conformément aux directives du Service des Musées de France, le musée propose la mise en œuvre d'un programme d'éducation artistique et culturelle permettant l'intervention d'artistes ou d'artisans au musée, afin de développer la connaissance patrimoniale via la pratique artistique dans le cadre d'activités scolaires et extrascolaires.

Afin de permettre la mise en œuvre de ce programme nouveau au sein du musée municipal, Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Appel à projet « C'est mon Patrimoine », pour l'année 2019, une subvention d'un montant de 4 400 €(quatre mille quatre cents euros).

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

## **LE CONSEIL A LA MAJORITE**

**AUTORISE**, Mme le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches pour solliciter une subvention d'un montant de 4 400 Euros pour la mise en œuvre de ce programme d'éducation artistique et culturelle, auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, Appel à projet « C'est mon Patrimoine ».

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette demande.

**DIT**, que la dépense sera financée par les crédits inscrits au budget de fonctionnement 2019.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Dominique SANTONI**